

POUR AVANCER MIEUX
BOUGEONS ENSEMBLE

LES HABITUDES DE DÉPLACEMENTS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Méthodologie spécifique

En partenariat avec la Maison Départementale des Personnes En situation de handicap (MDPH), le SMTR a intégré à l'EDGT un volet handicap. 412 personnes en situation de handicap ont été interrogées via un questionnaire adapté dans 23 des 24 communes de l'île. Cette enquête ayant été réalisée sur la base du volontariat, l'échantillon n'est pas représentatif de l'ensemble des personnes en situation de handicap habitant La Réunion. 40% des personnes interrogées habitent Saint-Denis.

Le calcul d'un coefficient de redressement n'est pas possible pour cet échantillon, ce qui oblige à

calculer les indicateurs en proportion (en %). Les enquêtes déplacements traditionnelles s'appuient sur les données du recensement de l'INSEE pour affecter à chaque personne enquêtée un poids, permettant le calcul d'indicateurs sur la population totale.

De même, l'absence dans le questionnaire d'informations sur les heures de départ et d'arrivée des déplacements ou sur la distance ne permet pas de produire des indicateurs relatifs à la durée ou la distance de déplacement.

Les chiffres clés

2,2 déplacements par jour et par personne contre 3,35 pour l'ensemble de la population

0,73 véhicule par ménage contre 1,08 pour la population en général

Qui sont les personnes en situation de handicap interrogées ?

Ce sont des personnes plutôt jeunes : plus de la moitié des personnes interrogées (55%) a moins de 50 ans. Plus d'un quart (27%) a moins de 35 ans.

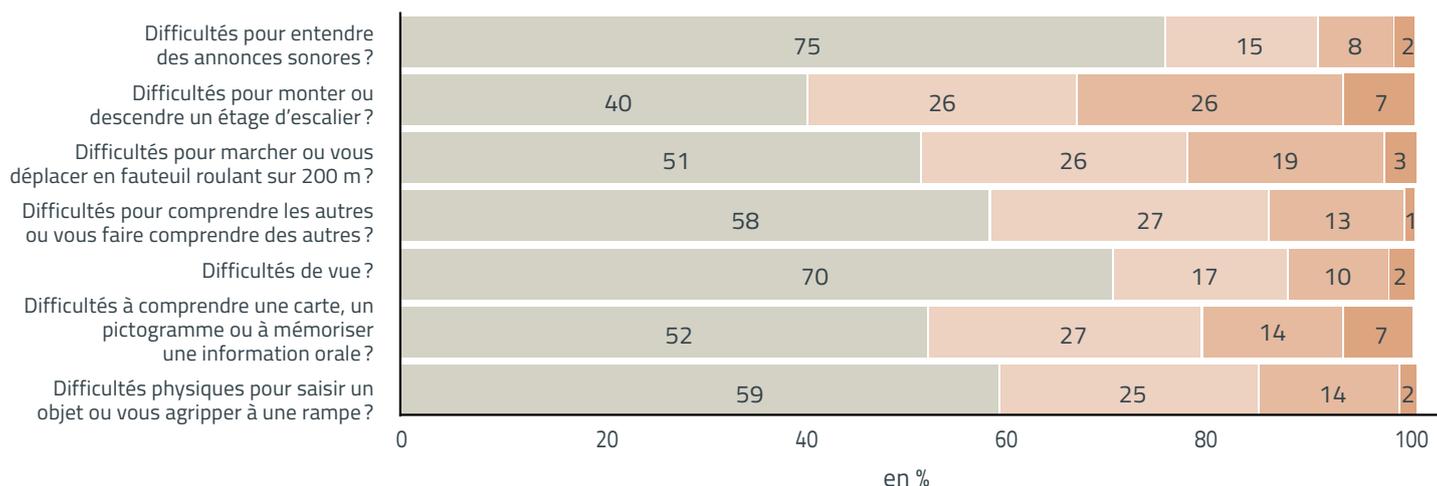
Ce sont majoritairement des femmes (près de 54% des personnes en situation de handicap interrogées).

Elles accèdent plus difficilement à l'emploi : près d'un quart des personnes enquêtées est en recherche d'emploi, contre moins de 18% de l'ensemble de la population.

Des difficultés de déplacement de natures diverses

Type de handicap des personnes interrogées

● Non ● Oui un peu ● Oui beaucoup ● Impossibilité totale



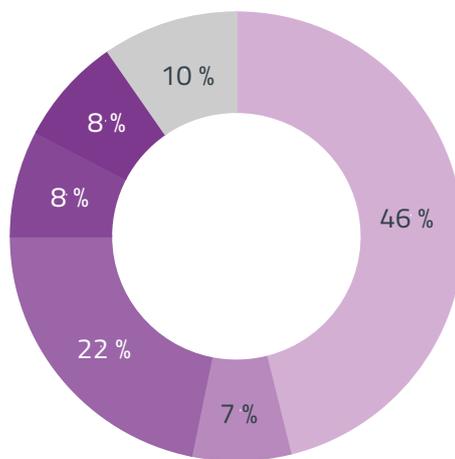
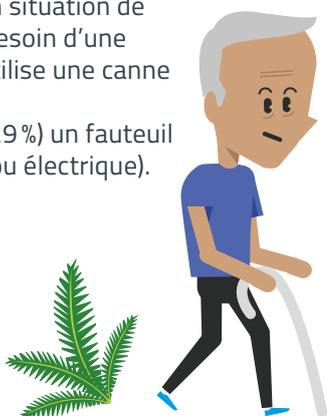
Monter ou descendre des escaliers est la difficulté de déplacement la plus citée (60% des personnes enquêtées). Sont concernées les personnes dites à mobilité réduite, concernées par un handicap moteur, physique ou une diminution de leur capacité motrice.

Plus globalement, les difficultés liées à la marche sont les premières évoquées par les personnes interrogées. Plus de la moitié d'entre elles ont des difficultés à se déplacer sur 200 mètres.

Les problèmes d'accès à l'information - qui peuvent nuire à la préparation et/ou à la réalisation de déplacements en transports en commun (lecture des fiches horaires, des plans, etc.) - et les difficultés de compréhension ou d'échanges concernent 40% à 50% des personnes interrogées.

Plus d'un tiers (38%) des personnes en situation de handicap a besoin d'une aide matérielle pour se déplacer (cane, fauteuil ou autre)

Près de la moitié (46%) des personnes en situation de handicap ayant besoin d'une aide matérielle utilise une canne de marche. Plus d'un quart (29%) un fauteuil roulant (manuel ou électrique).



- Une canne de marche
- Un déambulateur
- Un fauteuil roulant manuel
- Un fauteuil roulant électrique
- Une canne blanche
- Un autre type d'aide

Type d'assistance pour se déplacer

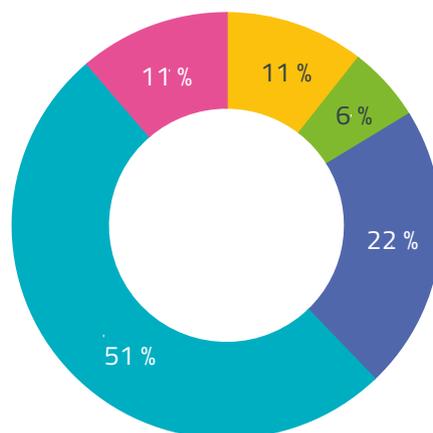
Pourquoi et comment se déplacent les personnes en situation de handicap ?

Les déplacements pour des achats, des loisirs et des visites sont les plus nombreux (73% soit près des trois quarts). Les personnes en situation de handicap se déplacent presque autant pour ces motifs que l'ensemble de la population (1,51 déplacement par jour contre 1,58).

Pour les autres motifs, en revanche, le nombre de déplacements quotidiens est inférieur de plus de 65% à la moyenne pour l'ensemble de la population.

La faible part des déplacements pour le travail, l'école et les études renvoie à la question de la scolarisation et de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, sachant que moins de 7% des personnes interrogées ont plus de 65 ans.

Les personnes interrogées utilisent plus de deux fois plus les transports en commun urbains et interurbains (16%) que l'ensemble de la population (7%).



- 👤 Travail
- 🎒 Étude et école
- 🛒 Achat
- 🗺️ Loisirs, visites et autres
- 👥 Accompagnement

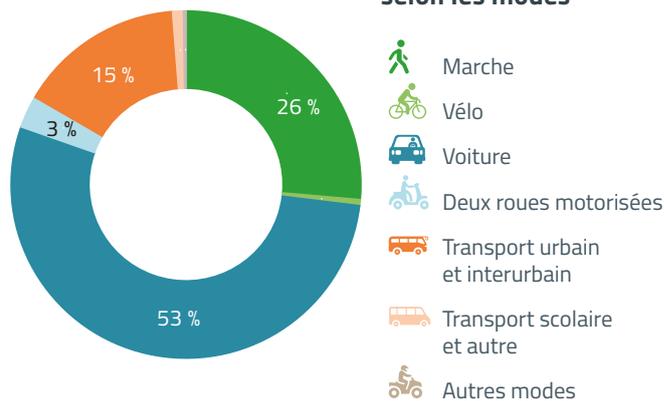
Répartition des déplacements selon les motifs SESAME

Elles réalisent 53 % de leurs déplacements en voiture, contre les deux tiers pour l'ensemble de la population. 48 % de ces déplacements sont réalisés en tant que passager (27 % pour l'ensemble de la population).

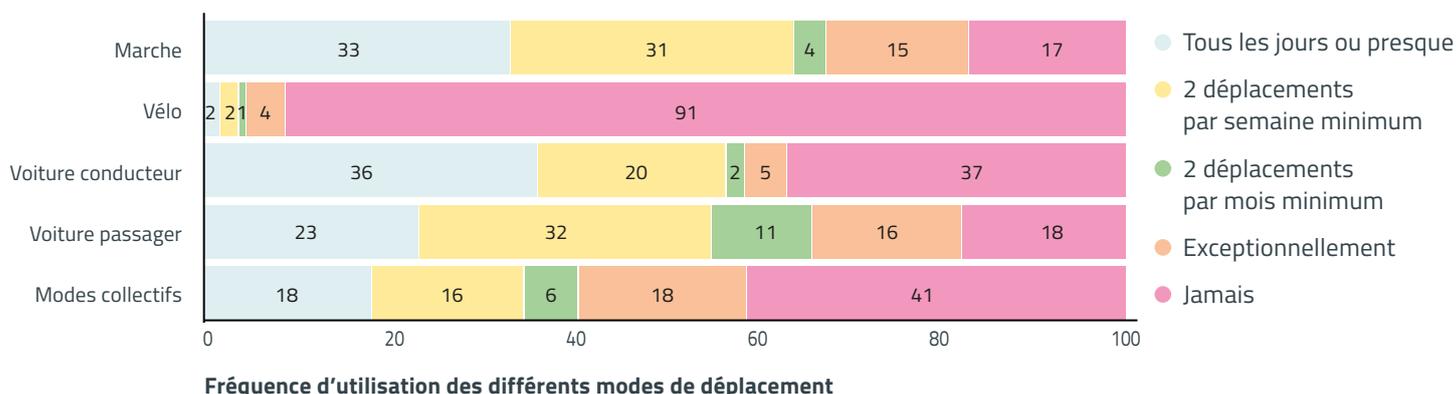
Le taux de motorisation des ménages comptant au moins une personne en situation de handicap (0,73 véhicule par ménage en moyenne) est inférieur à celui de l'ensemble de la population (1,08 véhicule par ménage en moyenne). Pour ces ménages, l'usage de la voiture peut être rendu difficile à la fois par l'incapacité à conduire et les conditions financières d'accès à un véhicule adapté.

Parmi les ménages motorisés, la part de ceux ne disposant que d'un véhicule est supérieure de plus de 50 % dans les ménages dont au moins une personne en situation de handicap.

Répartition des déplacements selon les modes



L'usage de la voiture est dominant pour les trajets du quotidien, le plus souvent en tant que conducteur



Un tiers des personnes en situation de handicap se déplace à pied quotidiennement et les deux tiers au moins deux fois par semaine. Plus d'un tiers des personnes en situation de handicap utilise régulièrement les transports en commun.

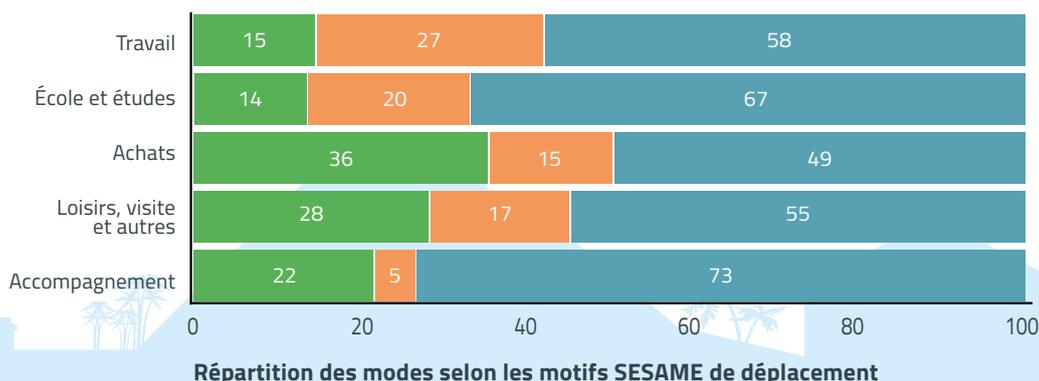
Mais près de 60 % ne les utilisent jamais ou exceptionnellement (voir pages suivantes). Enfin, plus de 90 % des personnes interrogées ne pratiquent jamais le vélo.

Quel que soit le motif de déplacement, la voiture est le mode le plus utilisé

Analyse croisée des modes selon les motifs

Modes actifs Modes mécanisés Modes collectifs

Le travail et les études constituent des motifs de déplacement contraints et réguliers, à horaires et destinations souvent fixes. Ce sont les déplacements pour lesquels les transports collectifs sont les plus utilisés.



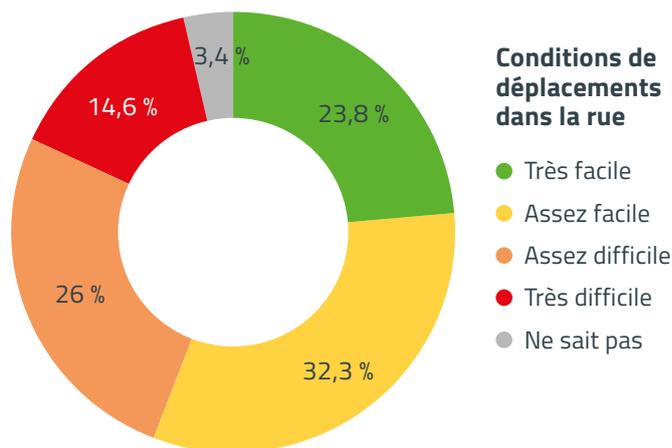
Se déplacer dans la rue à pied ou en fauteuil roulant

Plus de 40 % des personnes en situation de handicap considèrent que les conditions de déplacements dans la rue sont difficiles

Près de 50 % des personnes en situation de handicap éprouvent des difficultés à se déplacer sur une distance de 200 m, à pied ou en fauteuil roulant.

Ceci explique que seule un peu plus de la moitié des personnes en situation de handicap (56 %) considère les conditions de déplacements dans la rue comme faciles.

Un quart les considère comme assez difficiles, et près de 15 % comme très difficiles.



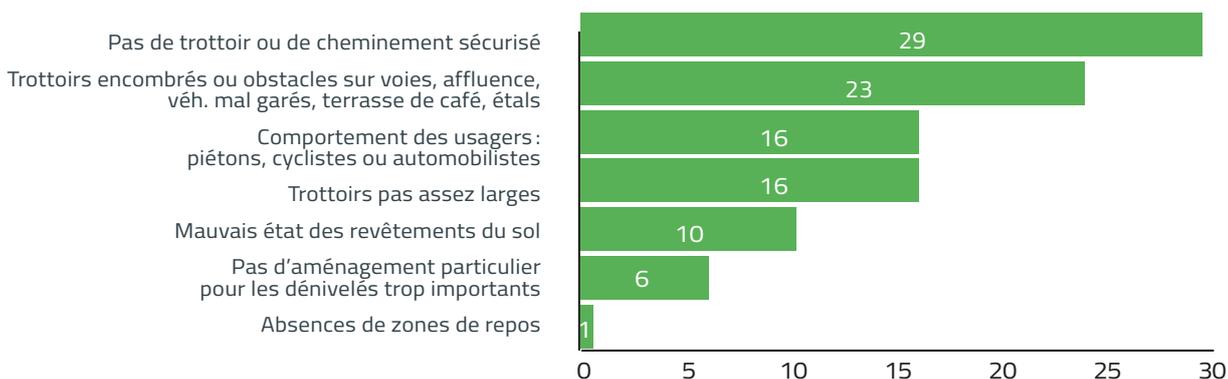
Le manque de continuité et l'encombrement des trottoirs sont les principales sources de difficultés rencontrées pour se déplacer dans la rue

Pour 68 % des personnes en situation de handicap, les caractéristiques et l'usage des trottoirs sont le principal problème à traiter (absence de trottoir ou de cheminement sécurisé, encombrement, largeur réduite). Selon leur handicap, ces personnes peuvent être contraintes de contourner des obstacles fixes ou mobiles simplement pour monter sur un trottoir ou en descendre.

Le comportement des autres usagers de l'espace public peut aussi constituer une difficulté : c'est le premier thème à traiter pour plus de 15 % des personnes interrogées. Cette difficulté peut être traitée en mettant en œuvre des actions de sensibilisation.

Enfin, alors que la topographie est souvent marquée à la Réunion, la gestion des dénivelés est peu évoquée ici.

Difficultés rencontrées pour se déplacer dans la rue



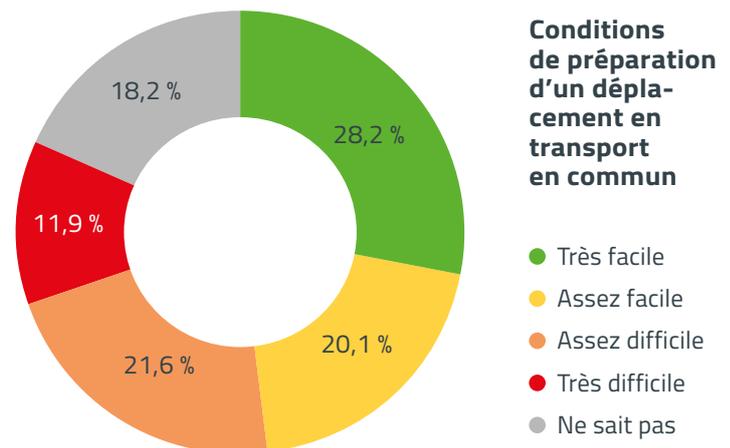
Difficultés pour les déplacements à pied ou en fauteuil roulant (en %)

Se déplacer en transports en commun

- Plus d'un tiers des personnes en situation de handicap considère que les conditions de préparation d'un déplacement en transports en commun sont difficiles

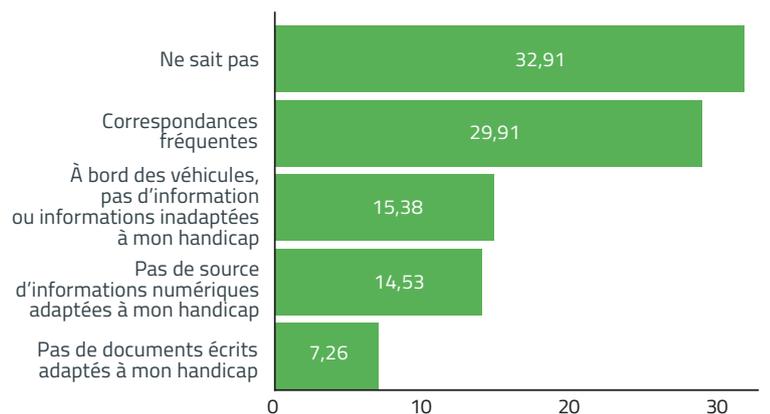
Ce résultat s'explique notamment par le fait que près de 60% des personnes interrogées rencontrent des difficultés de lecture ou de compréhension.

Près de 20% des personnes interrogées ne savent pas qualifier ce point: il faut rappeler que près de 60% des personnes interrogées n'utilisent jamais ou qu'exceptionnellement les transports collectifs.

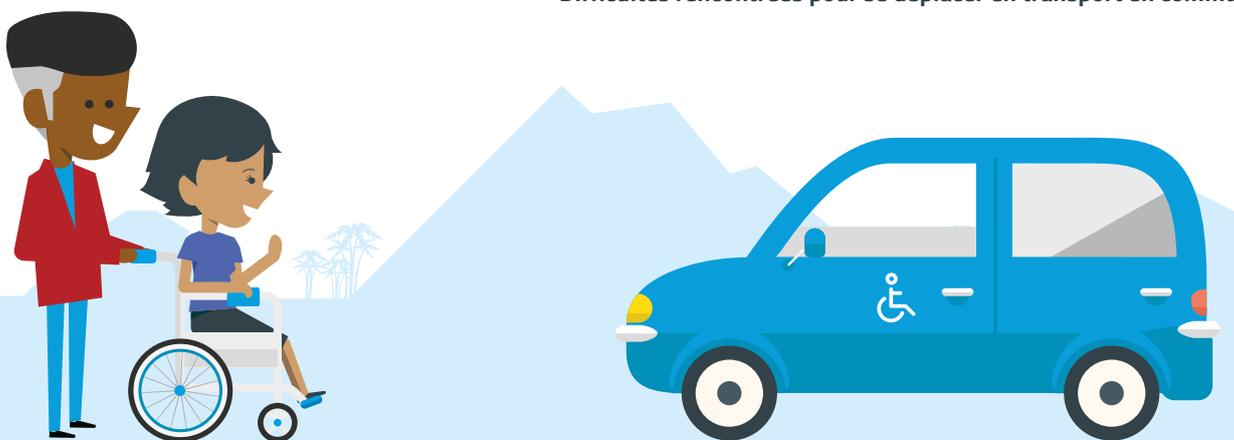


- Les principales difficultés rencontrées lors d'un déplacement en transports en commun sont les correspondances, l'absence d'information ou une information inadaptée à bord des véhicules

La majorité des personnes en situation de handicap n'utilisant pas ou très peu les transports en commun, près d'un tiers n'a pas répondu à cette partie du questionnaire.



Difficultés rencontrées pour se déplacer en transport en commun

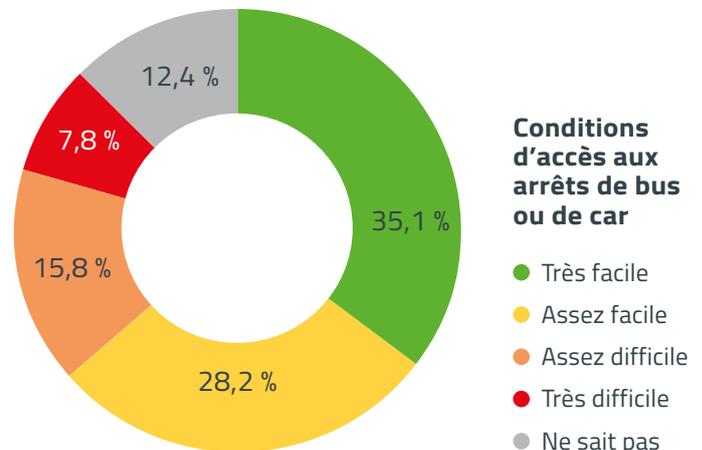


Accéder à un arrêt de bus ou de car

Près d'un quart (24 %) des personnes interrogées considère que les conditions d'accès à un arrêt de bus ou de car sont difficiles

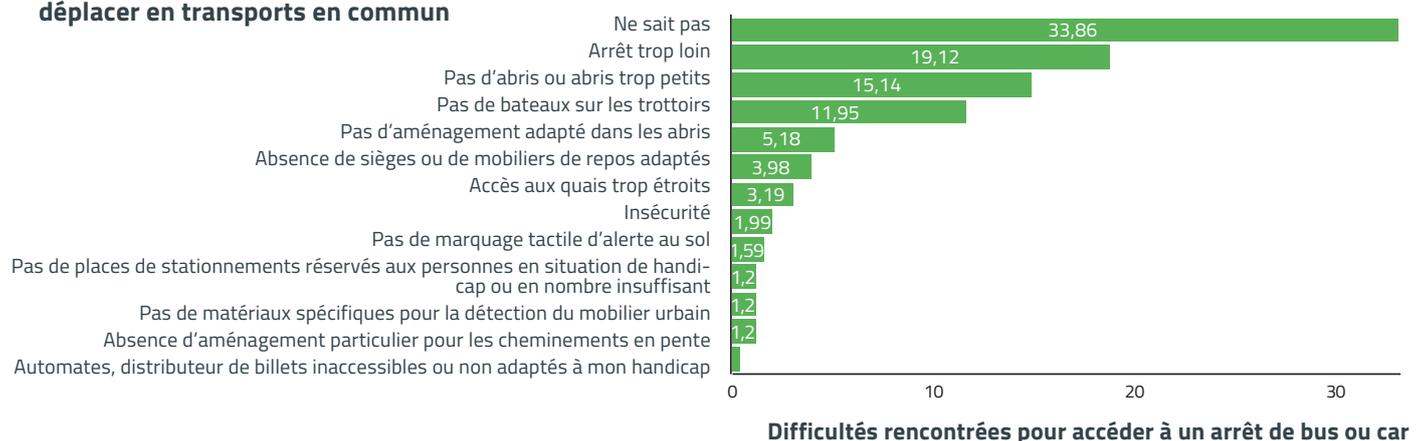
Près de la moitié des personnes interrogées déclare en effet rencontrer des difficultés de déplacement pour des trajets de 200 m.

Près d'un tiers des personnes interrogées juge en revanche qu'il est facile d'accéder aux arrêts de bus ou de car.



Les principales difficultés rencontrées sont la distance à parcourir jusqu'à l'arrêt ou les caractéristiques des abris (absents ou trop petits)

Difficultés rencontrées pour se déplacer en transports en commun



Les difficultés rencontrées pour accéder à un arrêt de bus ou de car sont principalement liées aux aménagements de voirie, tels que l'absence de bateau sur le trottoir ou le manque de largeur des accès aux quais.

Le confort d'attente (abris, mobilier) est une source potentielle d'amélioration des conditions d'utilisation des services de transport en commun.

L'offre en stationnement réservée aux personnes en situation de handicap à proximité des arrêts est mentionnée, ce qui témoigne d'un intérêt et d'une demande potentielle.

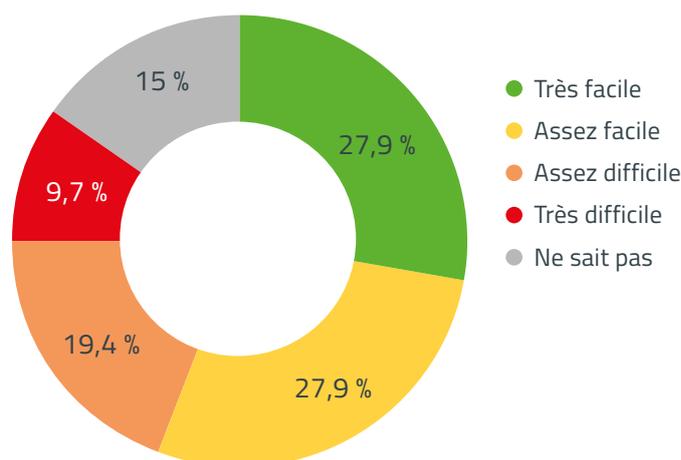
Voyager en bus ou en car

29% des personnes en situation de handicap considèrent que leurs conditions de voyage en bus ou en car sont assez difficiles voire très difficiles

Mais plus de la moitié (55%) juge que les conditions de voyage en bus ou en car sont assez voire très faciles.

À noter toutefois que plus de la moitié des personnes en situation de handicap interrogées n'utilisent pas ou peu les transports en commun. Ainsi 15% n'ont pas répondu à cette question.

Conditions de voyage en bus ou en train



Ce qu'il faut retenir :



- ▶ Un enjeu d'accès aux lieux de travail et d'enseignement, ces deux motifs représentant 17% des déplacements des personnes en situation de handicap contre plus d'un tiers pour l'ensemble de la population,
- ▶ Un enjeu d'autonomie des personnes en situation de handicap dans leurs déplacements, sachant que près de 50% de leurs déplacements en voiture sont réalisés en tant que passagers contre 27% pour l'ensemble de la population,
- ▶ Des pistes d'amélioration pour les déplacements à pied et en transports collectifs :
 - Des cheminements piétons confortables et continus.
 - Un usage plus aisé des transports collectifs : accès à l'information, aménagement des accès aux points d'arrêt et des points d'arrêt eux-mêmes.



Ce projet bénéficie de financements de fonds et de l'État